



Paris, le 6 avril 2020

**Déclaration d'opérations sur titres par les Dirigeants de Vivendi  
au titre de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier**

<b>DÉCLARATION DES TRANSACTIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>
<b>DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ÉMETTEUR : VIVENDI</b> LEI de l'Emetteur : 969500FU4DRAEVJW7U54
<b>IDENTIFICATION DU DÉCLARANT :</b> Compagnie de Cornouaille, Société par Actions Simplifiée, personne morale liée à Vincent Bolloré, Censeur et Conseiller du Président du Directoire de Vivendi
<b>NOTIFICATION INITIALE/MODIFICATION :</b> Notification initiale
<b>DATE DE LA TRANSACTION (Jour/Mois/Année) :</b> 01/04/2020
<b>LIEU DE LA TRANSACTION :</b> Autres (hors plateforme de négociation)
<b>NATURE DE LA TRANSACTION :</b> Opération de financement
<b>DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER :</b> Autres types d'instruments financiers adossés sur des Actions Vivendi (FR0000127771)
<b>INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION :</b> Prix unitaire (en Euros) : 0 Volume : 0
<b>INFORMATIONS AGREGÉES :</b> Prix (en Euros) : 0 Volume agrégé : 0
<b>COMMENTAIRES :</b> Second Avenant à l'avenant au contrat qui avait fait l'objet de la publication 016DD424133 Prorogation jusqu'au 8 avril 2024 de l'opération de financement conclue le 16 aout 2012, portée à 150 M€ le 6 avril 2016, et qui est adossée sur 8 285 005 actions Vivendi, avec un remboursement du financement, soit en espèces, soit par livraison desdites actions. Ce financement reste garanti par un minimum de 11 847 556 actions Vivendi nanties depuis le 8 avril 2016, étant précisé qu'il est soumis à des appels de marge et restitutions en fonction de l'évolution quotidienne du cours de bourse de l'action Vivendi, en titres jusqu'à un maximum de 20 millions d'actions, puis en numéraire. Il ne résulte de ce financement aucune exposition économique pour Compagnie de Cornouaille autre que celle qu'elle a déjà sur les actions qu'elle détient.